

AFFAIRE N° 20

OBJET : ACCES AU LOTISSEMENT ARTISANAL A LA MONTAGNE
APPROBATION DU DOSSIER TECHNIQUE
AUTORISATION DE L'APPEL D'OFFRES
/ lancer

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La création d'une zone artisanale à la Montagne amène la Municipalité à exécuter tous les travaux d'infrastructures (voie d'accès, eau potable, réseaux électriques et téléphoniques, éclairage public). Le bureau d'études "DELTA-INGENIERIE" a été chargé d'établir le projet de cette opération.

La voie d'accès d'une longueur de 520 mètres aura une emprise de 10 mètres, comprenant :

- une chaussée de 6 mètres,
- un accotement de 2,80 mètres,
- un fossé de 1,20 mètre de large.

Sous l'accotement et en tranchée commune seront implantés les réseaux d'eau, de téléphone, d'électricité BT et d'éclairage public.

Le montant des travaux est évalué à 1 850 000 F y compris somme à valoir pour imprévus, révision des prix et honoraires.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chap. 901 Art. 233-04 du B.P. 1983.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le projet qui vous est présenté,
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas d'appel infructueux à traiter par marché négocié avec l'entreprise qui aura fait la meilleure proposition.

Je mets la question aux voix.

M. Gilbert GERARD - Quel est le montant des honoraires du Bureau d'Etudes ?

M. FOURNEL - Ils représentent 7,50 % du montant des travaux.

M. AMELIN - On nous demande l'autorisation de lancer l'appel d'offres et en cas d'appel infructueux à traiter par marché négocié avec l'entreprise qui aura fait la meilleure proposition, est-ce que là on nous ne demande pas de donner un chèque en blanc ?

LE MAIRE - Je vous signale que cette phrase-là figure dans les rapports précédents ! Nous lançons l'appel d'offres, s'il est infructueux, il faut négocier. C'est prévu dans le Code des Marchés.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*

*

*

Reçu à la Préfecture
de La Réunion
Le 3 Mai 1983